

AR PREFECTURE

006-240600593-20171213-171211-DE

Reçu le 18/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Attribution d'un fonds de
concours à la commune de
Touët de L'Escarène pour
l'aménagement en greffe de
village

Décision n° 17 12 11

L'an deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Vu la délibération n°12 07 09 en date du 09 juillet 2012, validant le projet de la commune de Touët de L'Escarène concernant l'aménagement en greffe de village ;

Vu la délibération n°12 12 18 établissant la procédure de versement des fonds de concours communautaires aux communes membres pour les opérations validés,

Vu le dossier de demande d'octroi d'un fonds de concours de 72 734,00 € transmis par la commune de Touët de L'Escarène, pour la mise en œuvre de cette opération dont le coût total HT s'élève à 262 003,91 €.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
Après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer un fonds de concours de 72 734,00 € à la commune de Touët de L'Escarène pour l'aménagement en greffe de village.

Décide de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :

- versement d'un acompte de 25% sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
- versements d'acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
- versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

Décide que ce versement devra respecter également un planning général prévisionnel établi au titre des fonds de concours pour en garantir leur versement effectif à toutes les communes.

Invite la commune, à définir avec la communauté de communes une programmation globale et cohérente des investissements qui feront l'objet d'un soutien au titre des fonds de concours

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
LE MARI